Initiales de la présidente

Initiales de la secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 mai 2016 à 20 heures à la salle Flore Laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Messieurs Nicolas Brosseau, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau

SONT ABSENTS :

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier et Paule Froment
Monsieur Yanick Cyr

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
Me Frédérick Roussel, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation et de l'éducation des adultes
Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Sophie Latreille, directrice du Service des ressources éducatives
Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
Mme Sylvia Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Caroline Charest, directrice adjointe de l'école secondaire Gérard-Filion
M. Éric Chevalier, directeur par intérim de l'école secondaire André-Laurendeau

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 20 heures.

96-CC-2015-2016

HOMMAGE – PROGRAMME FORCES AVENIR

CONSIDÉRANT que chaque semaine, Forces AVENIR a présenté un élève, un groupe d'élèves ou un membre du personnel d'écoles secondaires s'étant démarqué par son engagement ou sa persévérance;

CONSIDÉRANT que ce lauréat de la semaine a été choisi dans le cadre du programme au secondaire de Forces AVENIR, qui vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui à la fois enrichissent le savoir et suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique contribuant à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde;

CONSIDÉRANT que Mlle Mel-Lyna Cadieux a été lauréate de la semaine, en avril dernier, dans la catégorie AVENIR Élève engagé du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que M. Louis-Philippe Lachaine a été lauréat de la semaine en mars dernier, dans la catégorie AVENIR Élève persévérant du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que M. Gabriel Diotte a été lauréat de la semaine en janvier dernier, dans la catégorie AVENIR Élève persévérant du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que M. Normand Gosselin a été lauréat de la semaine en mars dernier, dans la catégorie AVENIR Personnel engagé du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces personnes telles que l'assiduité, le dynamisme, la détermination, le dévouement, la persévérance, l'engagement, la générosité, le professionnalisme et la passion;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par Mlle Mel-Lyna Cadieux, MM. Louis-Philippe Lachaine, Gabriel Diotte, et Normand Gosselin contribuent au rayonnement de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore Mlle Mel-Lyna Cadieux et MM. Louis-Philippe Lachaine, Gabriel Diotte, et Normand Gosselin en leur remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

HOMMAGE À M. RAYNALD THIBEAULT

La présidente rend hommage au directeur général, M. Raynald Thibeault, à l'occasion de son départ à la retraite et lui remet l'épinglette de prestige de la Commission scolaire Marie-Victorin : l'iris versicolore.

97-CC-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
   1.1 Hommage – Programme Forces Avenir
   1.2 Hommage à M. Raynald Thibeault
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
   3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016
   3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016 et ajournée au 10 mai 2016
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
   6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
   6.2 Plan d'effectifs 2016-2017 – directions d'établissement
   6.3 Plan d'effectifs 2016-2017 – personnel administrateur
   6.4 Politique de gestion des cadres d'établissement
   6.5 Nomination par intérim à la Direction générale
   6.6 Nomination du nouveau directeur général ou de la nouvelle directrice générale (pour ajournement)
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
   7.1 *Loi sur les contrats des organismes publics* – déclaration annuelle du dirigeant
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
   9.1 Plan d'effectifs 2016-2017 – personnel de soutien affecté au secteur de l'adaptation scolaire (pour ajournement)
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
    12.1 Construction d'une nouvelle école primaire dans l'arrondissement de Saint-Hubert, secteur du Faubourg Cousineau
    12.2 École Saint-Romain – agrandissement et réaménagement

13. Affaires du Service des technologies de l'information
    13.1 Octroi de contrat – intercom IP
    13.2 Octroi de contrat – câblage structuré de télécommunication
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
    15.1 Demande du Conseil adressée aux villes du territoire et au ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire – planification des espaces en lien avec les nouveaux projets d'ensembles résidentiels et la construction d'écoles
16. Période de questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

98-CC-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

99-CC-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016 ET AJOURNÉE AU 10 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016 et ajournée au 10 mai 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Deux personnes ont pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 21 avril au 19 mai 2016.

100-CC-2015-2016

PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017 – DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT la démarche de préparation des plans d'effectifs en vue de l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectuée à la séance du comité de travail du Conseil des commissaires du 24 mai 2016;

Il EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1º **QUE** la répartition du plan d'effectifs 2016-2017 du personnel de direction d'établissement soit adoptée telle qu'elle est déposée;

2º **QUE** le directeur général, M. Raynald Thibeault, soit mandaté pour y apporter les ajustements requis à l'intérieur du cadre financier en découlant.

Adoptée à l'unanimité

101-CC-2015-2016

PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017 – PERSONNEL ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs du personnel administrateur en vue de l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectuée à la séance du comité de travail du Conseil des commissaires du 24 mai 2016;

Il EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1º **QUE** le plan d'effectifs 2016-2017 pour le personnel de gérance et le personnel cadre des services soit adopté;

2º **QUE** le directeur général, M. Raynald Thibeault, soit mandaté pour y apporter les ajustements requis à l'intérieur du cadre financier en découlant.

Adoptée à l'unanimité

102-CC-2015-2016

POLITIQUE DE GESTION DES CADRES D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion des cadres d'établissement a été l'objet de négociations entre les représentants de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles, section Marie-Victorin (AQPDE) et les représentants de la Commission scolaire et qu'une entente de principe est intervenue le 20 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier effectuée lors de la réunion du comité de travail du Conseil des commissaires du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

QUE la Politique de gestion des cadres d'établissement soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

103-CC-2015-2016

NOMINATION PAR INTÉRIM À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la retraite de monsieur Raynald Thibeault le 3 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le processus de nomination du nouveau directeur général ou de la nouvelle directrice générale n'est pas complété;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne pour assumer, par intérim, les responsabilités de ce poste;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE M. Raynald Thibeault soit nommé directeur général par intérim à compter du 4 juin 2016, et ce, jusqu'à la nomination et l'entrée en fonction du nouveau directeur général ou de la nouvelle directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE (POUR AJOURNEMENT)

Ce point est reporté.

104-CC-2015-2016

***LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS* – DÉCLARATION ANNUELLE DU DIRIGEANT**

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

CONSIDÉRANT qu'à la CSMV, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, sont partagées entre le Conseil des commissaires et le directeur général;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires et le directeur général doivent, chacun, procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'ils ont respectivement données au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Pelletier :

1° d'**ADOPTER** la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° d'**AUTORISER** la présidente de la Commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive;

3° de **TRANSMETTRE**, au plus tard le 30 juin 2016, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adoptée à l'unanimité

PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017 – PERSONNEL DE SOUTIEN AFFECTÉ AU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (POUR AJOURNEMENT)

Ce point est reporté.

105-CC-2015-2016

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT, SECTEUR DU FAUBOURG COUSINEAU

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, émise en date du 7 août 2014, autorisant la Commission scolaire à réaliser le projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement de Saint-Hubert, secteur du Faubourg Cousineau;

CONSIDÉRANT la résolution 33-CC-2014-2015 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2014, permettant la réutilisation des plans et devis ayant été employés pour la construction de l'École de la Rose-des-Vents à Brossard;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public en deux étapes conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet de construction;

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs ont déposé un dossier de candidature lors de la première étape de l'appel d'offres, fondée sur une évaluation de la qualité;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont participé à la deuxième étape de l'appel d'offres, comportant uniquement un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Candev Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 028-028-67028 – Construction d'une nouvelle école primaire dans l'arrondissement de Saint-Hubert, secteur du Faubourg Cousineau, soit accordé à l'entrepreneur « Candev Construction inc. » pour un montant total de 9 985 000,00 $ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

106-CC-2015-2016

ÉCOLE SAINT-ROMAIN – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, émise en date du 25 juin 2015, autorisant la Commission scolaire à réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école Saint-Romain;

CONSIDÉRANT les résolutions 10-CE-2015-2016 et 12-CE-2015-2016 adoptées par le Comité exécutif lors de la séance ordinaire du 22 septembre 2015, relativement à l'octroi des contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public en deux étapes conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs ont déposé un dossier de candidature lors de la première étape de l'appel d'offres, fondée sur une évaluation de la qualité;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont participé à la deuxième étape de l'appel d'offres, comportant uniquement un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc associés architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Entreprise de construction T.E.Q. inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 052-052-67052 – École Saint-Romain – agrandissement et réaménagement, soit accordé à l'entrepreneur « Entreprise de construction T.E.Q. inc. » pour un montant total de 7 029 886,00 $ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

107-CC-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – INTERCOM IP

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public dans le but d'octroyer un (1) contrat à commandes avec un fournisseur pour l'achat, l'installation et l'entretien de systèmes d'intercommunication fonctionnant par téléphones IP pour approximativement trente-sept (37) établissements de la Commission scolaire ainsi que le soutien et l'entretien des systèmes d'intercommunication IP existants pour 20 écoles primaires;

CONSIDÉRANT la résolution 92-CC-2015-2016 autorisant le Service des technologies de l'information à conclure un contrat pour l'achat, l'installation et l'entretien de systèmes d'intercommunication fonctionnant par téléphones IP dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des technologies de l'information à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° **QUE** le contrat à commandes pour l'achat, l'installation et l'entretien de systèmes d'intercommunication fonctionnant par téléphones IP pour approximativement trente-sept (37) établissements de la Commission scolaire ainsi que le soutien et l'entretien des systèmes d'intercommunication IP existants pour 20 écoles primaires soit accordé au fournisseur « Néopos Montréal inc. », pour un montant approximatif de 594 479,75 $ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1er juin 2016 au 31 mai 2021;

3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

108-CC-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – CÂBLAGE STRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes pour la fourniture, l'installation et l'entretien de câblage structuré de télécommunications, pour combler les besoins ponctuels de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que seize (16) fournisseurs se sont procuré le cahier des charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat à commandes pour la fourniture, l'installation et l'entretien de câblage structuré de télécommunications, pour combler les besoins ponctuels de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire soit accordé au fournisseur « Bell Canada », pour un montant approximatif de 583 529,40 $ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 mai 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 27 juin 2016 au 28 juin 2019;

3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DU CONSEIL ADRESSÉE AUX VILLES DU TERRITOIRE ET AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE – PLANIFICATION DES ESPACES EN LIEN AVEC LES NOUVEAUX PROJETS D'ENSEMBLES RÉSIDENTIELS ET LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES

Ce point est reporté.

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Six commissaires ont pris la parole, dont la présidente, Mme Carole Lavallée, qui annonce que la Bourse des commissaires deviendra dorénavant la « Bourse Lucie-Désilets ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Mme Lucie Désilets prend la parole afin de remercier le Conseil des commissaires pour cette marque de reconnaissance.

109-CC-2015-2016

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Myriam Hardy que la séance soit ajournée au mardi 14 juin 2016 à 20 heures à la salle Flore laurentienne.

Il est 21 h 45.

Présidente	Secrétaire générale

Initiales de la présidente

Initiales de la secrétaire